



Réparation de mon véhicule non conforme aux défauts à corriger av

Par **criscolo karine**, le **15/10/2009** à **10:33**

Bonjour,

Suite au Procès-verbal du contrôle technique de mon véhicule, j'amène celui-ci chez le garagiste qui effectue les réparations et lors de la contre-visite on me dit que ce n'est pas la bonne pièce qui a été changée. (300 euros) je la ramène donc et je repars avec une autre facture de 110 euros que je ne veux pas payer; en effet la secrétaire a commandé la pièce sans voir mon véhicule et soutient qu'elle devait être changée (en effet elle est mentionnée dans les défauts à corriger sans contre-visite) mais comme par hasard elle est plus chère et je ne voulais pas la changer tout de suite bref que puis-je faire; petite boutade mais c'est le garagiste qui s'est occupé de faire la contre-visite et il me l'a facturé hors cela devait être gratuit!!